

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE FEMININE 3 (NF3)

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE (Décembre 2023 - Juillet 2024)

PHASE 1

Les 96 équipes sont réparties en 8 poules de 12 équipes.

Les équipes disputent un championnat en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

PHASE 2

Les équipes classées 1ères de chaque poule à l'issue de la phase 1 sont réparties en deux plateaux de 4 équipes.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort, et se déroulent sur un week-end, terrains choisis par le Bureau Fédéral, sur proposition de la Commission Fédérale 5x5. Elles sont déterminées selon le principe suivant :

- Samedi (un match sec) :
 - o Rencontre 1 à 17h15
 - o Rencontre 2 à 20h00
- Dimanche (un match sec)
 - o Rencontre 3 à 15h30 entre les deux vainqueurs du samedi

L'équipe gagnante de chaque plateau est qualifiée pour la Finale à six.

PHASE 3

Les équipes perdantes de la rencontre 3 se rencontrent lors d'un dernier match, à une date, horaire et sur un terrain, choisis par le Bureau Fédéral, sur proposition de la Commission Fédérale 5x5.

FINALE A SIX

Les vainqueurs des phases 2 et 3 disputent une Finale à six avec trois Champions des zones d'Outre-Mer.

Elles se déroulent sur trois jours à des dates, horaires et sur des terrains choisis par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5 :

- Le premier jour se déroulent les rencontres 1, 2 et 3 dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale 5x5 ; chaque rencontre oppose une équipe de l'Hexagone à une équipe ultra-marine.
- Le deuxième jour se déroulent les demi-finales, entre les trois équipes gagnantes du premier jour et le meilleur perdant du premier jour.

Les perdants des rencontres du premier jour seront départagés selon les critères suivants appliqués selon l'ordre qui suit :

1. Plus grande différence de points (points marqués – points encaissés)
2. Plus grand nombre de points marqués
3. Tirage au sort

Elles sont déterminées selon le principe suivant et les horaires sont fixés par la CF5x5 :

- Rencontre 4 :
Match classement entre les équipes perdantes du premier jour (hors meilleur deuxième)
- Rencontre 5 : ½ finale 1
- Rencontre 6 : ½ finale 2
- Le troisième jour se déroulent la finale pour la troisième place sur le même site que précédemment et la finale sur un site commun avec la finale de NM3. Les horaires sont fixés par la CF 5x5.
 - Rencontre 7 : 3^e place
 - Rencontre 8 : Finale

Dans l'hypothèse où la manifestation aurait lieu trois jours de suite (consécutifs), et par dérogation aux dispositions de l'article 429.1 des Règlements Généraux, la Commission Fédérale Médicale autorise les licenciés concernés à participer à trois rencontres au cours du même week-end sportif.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de Champion de France est attribué au vainqueur de la Finale à six.

ACCESSION EN NF2

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule à l'issue de la Phase 1 accèdent au championnat NF2.

Dans l'hypothèse où l'équipe classée 1^{ère} de sa poule à l'issue de la phase 1 ne souhaite pas accéder à la division supérieure ou ne remplit pas les conditions d'accès, la place vacante sera attribuée à l'équipe classée 2^{ème} à l'issue de la phase 1 de la même poule.

Si l'équipe classée 2^{ème} est dans la même situation, alors la place vacante sera pourvue selon le ranking fédéral.

RELÉGATION EN CHAMPIONNAT REGIONAL

Les équipes classées 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} dans chacune des poules à l'issue de la phase 1 sont reléguées en championnat régional pour la saison suivante.

ARTICLE 2 -
EQUIPES
(Juillet 2021)

a) Les éventuelles équipes descendantes des divisions supérieures ;
b) Les équipes maintenues de NF3 de la saison précédente ;
c) Les équipes qualifiées par les Ligues Régionales dans les limites imposées ;
d) Les 4 Wild-Cards attribuées prioritairement :
• A l'Equipe Espoirs LF2 qui devient équipe Fédérale ;
• A 3 équipes dont l'intérêt justifie leur attribution.
Le Bureau Fédéral est compétent pour les déterminer, après proposition de la Commission Fédérale 5x5.

Au total : 96 équipes



Règles de participation NF3			
Nombre de joueuses autorisées	Domicile	7 minimum /12 maximum	
	Extérieur	7 minimum / 12 maximum	
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 0CT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) ou 1CASTCTC	3	
	ASP	0	
	0C	Sans limite	
	2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC	0	
Types de licences autorisées (nb minimum)	Joueuses du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe	5	
Couleurs de licences autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite	
	Vert	Sans limite	
	Jaune (JN)*	2	OU 1
	Orange (ON)*	0	1
*les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division			
Règles de participation équipe Séniors 2 en championnat de France des associations ou sociétés sportives de LF2 ayant un centre d'entraînement labellisé (ou en cours de labellisation)			
Nombre de joueuses autorisées	Domicile	7 minimum/12 maximum Dont 2 joueuses de plus de 20 ans maximum	
	Extérieur	7 minimum/12 maximum Dont 2 joueuses de plus de 20 ans maximum	
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C ou 0CT	4	
	2C	0	
	0CAST (Hors CTC)	0	
	0C	Sans limite	
	ASP	0	
(Nb maximum)	Blanc	Sans limite	
	Vert	Sans limite	
	Jaune (JN)*	1	
	Orange (ON)*	0	
	*les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division		
Les joueuses évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.4.1 des Règlements Sportifs Généraux.			

<u>ARTICLE 3BIS</u> <u>CONDITIONS RELATIVES</u> <u>A L'INSCRIPTION DES</u> <u>JOUEUSES SUR LA</u> <u>FEUILLE DE MARQUE</u> <u>POUR CONSERVER</u> <u>L'AGREMENT DU CENTRE</u> <u>DE FORMATION</u> (Juillet 2021 – Décembre 2022)	Conditions relatives à l'inscription des joueuses sur la feuille de marque pour conserver l'agrément du centre de formation			
	Nombre de joueuses autorisées	Domicile	7 minimum/12 maximum Dont 2 joueuses de plus de 20 ans maximum	
		Extérieur	7 minimum/12 maximum Dont 2 joueuses de plus de 20 ans maximum	
		Nombre de joueuses de plus de 20 ans	0	
	Types de licences autorisées (nb maximum)	1C ou OCT	4	
		2C	0	
		ASP	0	
		0C	Sans limite	
		0CAST (Hors CTC)	0	
	Couleurs de licences autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite	
		Vert	Sans limite	
		Jaune (JN)*	1	
		Orange (ON)*	0	
* les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division				
Les joueuses ayant un contrat de travail ne pourront pas participer à ce championnat.				
<u>ARTICLE 4 -HORAIRE</u> <u>OFFICIEL DES</u> <u>RENCONTRES</u>	Dimanche à 15h30			
<u>ARTICLE 5 -</u> <u>SALLE</u>	Classement : H2			

1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ;
+
2 équipes de jeunes féminines de catégories différentes (U20 ou U18 ou U15 ou U13) ;

OU

1 équipe jeune féminine U20

+

2 équipes de jeunes féminines de catégories différentes (U18 ou U15 ou U13)

OU

1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ;

+

1 équipe de jeunes féminines (U20 ou U18 ou U15 ou U13)

+

1 École Française de MiniBasket labellisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.

OU

1 équipe jeune féminine U20

+

1 équipe de jeunes féminines (U18 ou U15 ou U13)

+

1 École Française de MiniBasket labellisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.

Par exception, et conformément à l'article 1.2 des Règlements Sportifs Généraux, pour les clubs ultra-marins

2 équipes de jeunes féminines (U20 ou U18 ou U15 ou U13)

+

1 École de MiniBasket avec Label Club UM (valorisation 1 étoile régionale MiniBasket)

